

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes **le 8 mars 2024**, dont le thème est "Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme", la Ville s'intéresse à l'arrivée tardive et difficile des femmes dans les Jeux olympiques.



*Alice Milliat et Charlotte Cooper*

## LES JEUX, UNE AFFAIRE D'HOMMES ?

Il faudra attendre 1900 pour que les femmes aient le droit de participer aux Jeux olympiques dans des épreuves dites "compatibles". C'est ainsi que Charlotte Cooper, une Britannique, entre dans l'Histoire en remportant la première médaille d'or décernée à une femme dans la discipline du tennis.

Grâce à la Française Alice Miliat, avec l'aide de la Fédération sportive olympique, un bras de fer s'engage avec le Comité international olympique (CIO) pour faire accepter l'organisation d'Olympiades féminines de 1922 à 1934. Peu à peu, les Jeux vont se féminiser, mais un profond déséquilibre subsiste tout au long du 20<sup>e</sup> siècle.

## UNE LONGUE LUTTE POUR L'ÉGALITÉ

Alice Miliat réclame l'admission des sportives à toutes les épreuves des Jeux olympiques, rappelant que le rôle des femmes durant la Première Guerre mondiale invalide l'argument d'une "fragilité naturelle" avancé par leurs adversaires. Afin de lutter contre ces stéréotypes de genre, la charte olympique rend obligatoire, depuis 2007, la présence des femmes dans tout le sport.

L'Union européenne approuve cette orientation qui rejoint la sienne : après avoir organisé en décembre 2013 à Vilnius la conférence "Gender equality in sport" (Égalité de genre dans le sport), la Commission européenne publie en 2014 des propositions stratégiques pour l'égalité dans le sport. La même année, la 11<sup>e</sup> recommandation du CIO inscrite à l'agenda olympique 2020 fait de la parité un objectif. La revendication des hommes à concourir en gymnastique rythmique et en natation synchronisée, rejetée en 2012 devrait donc être également réexaminée.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



 [DÉSINSCRIPTION](#)

**HORAIRES D'OUVERTURE** : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté

izi, samedi de 9h à 12h, permanences de secours informatique et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

**STRATIS**